



Société anonyme au capital de 24 959 384 euros  
Siège social 30, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine  
562 018 002 R.C.S. Nanterre

**Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Gaumont  
Jeudi 6 mai 2021 à 11 heures à huis clos  
Les Salons Hoche, 9 avenue Hoche 75008 Paris**

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolution relatifs à cette Assemblée Générale a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 39 du 31 mars 2021. Il est accessible sur les sites internet [www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr) et [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

L'avis de convocation relatif à cette Assemblée Générale est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 45 et dans le journal Petites Affiches (Hauts-de-Seine) du 14 avril 2021. Il est disponible sur les sites internet [www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr) et [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

En application du décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 portant prorogation et modification du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 pour adapter le fonctionnement de certaines instances délibératives au contexte créé par l'épidémie de covid-19, les actionnaires sont informés que les scrutateurs de cette Assemblée générale seront :

- Ciné Par SAS, représentée par Monsieur Marc Tessier ;
- FCP HMG Découvertes, représenté par Monsieur Jean-François Delcaire.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social et sur le site internet de Gaumont [www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr), rubrique Finances